

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 novembre 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGÉAC - Daniel GAGNON - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Frédéric GUINIERI - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - David GALTIER - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **ATCS 004-8822/20/BM**

#### **■ Approbation d'un avenant N°1 à la convention avec Africalink pour promouvoir et développer la création de partenariats entre les entrepreneurs des deux rives de la Méditerranée - mesures d'adaptation de la subvention au regard de la crise sanitaire**

#### **MET 20/16548/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération n°ECO 004-7245/19/BM du 19 décembre 2019, le Bureau de la Métropole attribué une subvention à l'association AFRICALINK et approuvé une convention d'objectifs.

Suite à une erreur matérielle, a été annexé à la délibération précitée le budget prévisionnel global de l'association (s'élevant à 375 000 euros) en lieu et place du budget prévisionnel relatif aux actions subventionnées par la Métropole Aix-Marseille-Provence qui s'élevait à 110 000 euros.

En raison de la crise sanitaire et de la période de confinement imposée, les actions de promotions et les missions économiques en Afrique ont été modifiées, les événements auxquels AFRICALINK devait être associée ont été annulés ou reportés sur l'année 2020 et de nouvelles actions ont été déployées. Malgré ces changements, le budget prévisionnel pour ces actions reste estimé à 110 000 euros, comme prévu initialement.

Il convient donc de rectifier par avenant le budget et d'approuver les changements survenus dans le programme d'actions de l'association Africalink.

Le montant total de la subvention votée par le Bureau de la Métropole le 19 décembre 2019 reste inchangé soit 50 000 euros.

Signé le 19 Novembre 2020  
Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°ECO 004-7245/19/BM du Bureau la Métropole du 19 décembre 2019 portant sur l'attribution d'une subvention à AFRICALINK et l'approbation d'une convention d'objectifs ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du 31 juillet 2020 du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence approuvant le Règlement budgétaire et financier Métropolitain ;
- La circulaire ministérielle n°6166 du 6 mai 2020 portant mesures d'adaptation des règles de procédure et d'exécution des subventions publiques.

**Où il le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que la convention signée avec AFRICALINK nécessite d'être modifiée par voie d'avenant afin d'intégrer des mesures d'adaptation rendues nécessaires par la crise sanitaire;
- Qu'il convient de rectifier le budget 2020.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvé l'avenant ci-annexé à la convention d'objectifs N° Z200310COV signée avec Africalink relative au financement du développement du réseau AFRICALINK, de la stratégie Afrique de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de la promotion économique du territoire métropolitain en Afrique.

**Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant et tout document y afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Fonds européens  
Relation avec l'Europe

Didier PARAKIAN

Signé le 19 Novembre 2020  
Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020